



DECISION PREFECTORALE N° 140 /DP/D42/SIGAMP/2026.-

Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert
N°02/AONO/RN/D42/CDPM/2026 du 21/04/2026 pour les travaux de réhabilitation de la
Délégation Départementale de l'Éducation de Base du Mayo-Louti, Région du Nord.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI

Maître d'Ouvrage Délégué;

- Vu** la Constitution ;
Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités ;
Vu la Loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu le Décret n°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;
Vu le Décret n°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
Vu le Décret n°2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination de Monsieur **TAM LIKENG Richard Marcel** aux fonctions de Préfet du Département du Mayo-Louti ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31/12/2025 portant Instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026;
Vu le Dossier de l'Appel d'Offres National Ouvert N°02/AONO/RN/D42/CDPM/2026 du 21/04/2026 pour les Travaux de réhabilitation de la Délégation Départementale l'Education de Base du Mayo-Louti, Région du NORD ;
Vu les offres du seul soumissionnaire ;
Vu le Procès-Verbal de la session et la lettre de proposition d'attribution de la Commission Départementale de Passation des Marchés publics du Mayo-Louti, dressés le 15 Juin 2026.

DECIDE :

Article1^{er}.- L'Entreprise ci-après est retenue pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la Délégation Départementale de l'Éducation de Base du Mayo-Louti, Région du Nord :

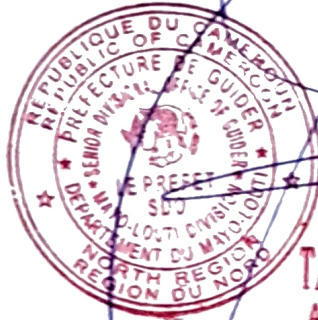
Entreprise	Montant HTVA F CFA	Montant TTC F CFA	Délai d'exécution
Ets AL NAHAM BP NGAOUNDERE, Tél. :699-69-87-87 / 699-46-84-67	10 708 100	12 769 409	Deux (02) mois

Article2.- : Le soumissionnaire ci-dessus désigné est invité à se présenter à la Préfecture de Guider, Secrétariat Particulier, pour l'établissement du projet de Lettre-Commande.

Article3.- : La présente Décision sera notifiée à l'attributaire puis enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS

- DDMAP/ML
- DDEB/ML
- ARMP-NO/Gra
- CDP/ML
- CFD/ML/Gde
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES



Guider, le 23 April 2026.

Le Préfet,

TAM LIKENG Richard Marcel
Administrateur Civil Principal
Chevalier de l'Ordre National de la Valeur

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI

PREFECTURE DE GUIDER

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

NORTH REGION

MAYO-LOUTI DIVISION

DIVISIONAL OFFICE OF GUIDER

INTERNAL ADMINISTRATIVE UNIT FOR
PUBLIC PROCUREMENT MANAGEMENT

COMMUNIQUE N° 021 /C/RN/D42/SIGAMP/2026

Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert
N°02/AONO/RN/D42/CDPM/2026 du 21/04/2026 pour les travaux de réhabilitation de la
Délégation Départementale de l'Éducation de Base du Mayo-Louti, Région du Nord.

Le Préfet du Département du Mayo-Louti, Maitre d'Ouvrage Délégué Communique :

Par Décision Préfectorale N° 140 /DP/D42/SIGAMP/2026 du 23 JUL 2026
l'Entreprise ci-dessous mentionnée est déclarée adjudicataire du Marché objet d'Appel
d'Offres susvisé pour les montants et délai ci-après :

Entreprise	Montant HTVA F CFA	Montant TTC F CFA	Délai d'exécution
Ets AL NAHAM BP NGAOUNDERE, Tél. :699-69-87-87/699-46-84-67	10 708 100	12 769 409	Deux (02) mois

Le représentant de ladite entreprise est invité à se présenter à la préfecture de
Guider, Secrétariat Particulier dans un délai de sept (07) jours à compter de la publication
du présent communiqué, en vue de la souscription du projet de Lettre-Commande. Passé
ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée.

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-



Guider, le 23 JUL 2026

Le Préfet,

TAM LIKENB Richard Marcel
Administrateur Civil Principal
Chevalier de l'Ordre National de la Valeur